

## Participation des PME au Programme Cadre de Recherche et Développement européen

Lors des précédents Programmes Cadre de Recherche et Développement (PCRD) gérés par la Commission Européenne, la participation des PME était très faible. Ceci était dû essentiellement à la lourdeur des procédures et aussi aux objectifs des différents programmes qui divergeaient avec ceux des PME.

Dans le 7<sup>ème</sup> PCRD, de 2007 à 2013, la Commission Européenne a souhaité corriger cela. Pour se faire, elle a créé des programmes plus orientés vers les PME, et en particulier le programme *Capacités – Recherche au profit des PME*, doté d'un budget de 1,336 milliards d'euros. L'avantage de ce programme est qu'il est tourné vers des projets concrets, dont l'objectif est d'aboutir rapidement à la mise sur le marché de produits innovants, quelque soit le domaine. Par exemple, le développement d'un nouvel outil de coupe utilisé pour la fabrication de parquets, le développement d'un nouveau biolubrifiant de coupe, ...

La première année étant écoulée, nous pouvons effectuer une analyse des résultats du 1<sup>er</sup> appel à projet. Sur 577 propositions soumises au niveau européen, 1/5 ont été retenues. Le budget moyen des projets était de 1,6 millions € dont 1 million € de financement communautaire. Les principaux secteurs d'activité ayant soumis des propositions étaient les NTIC, l'industrie des matériaux, l'environnement et la fabrication de machines, de capteurs ou d'instrumentation. Par contre, sur les 181 projets français déposés (c'est une entreprise française qui coordonne le projet), 57 ont été présélectionnés, 22 ont été sélectionnés et aucun n'a été retenu... Ceci est dû essentiellement à deux critères qui sont généralement défaillants, le caractère scientifique et technique et l'impact européen. Les pays qui arrivent en tête sont l'Allemagne, le Royaume Uni, l'Italie et l'Espagne.

Cependant, il est primordial de persévérer. En effet, selon une enquête réalisée par Bretagne Innovation auprès d'entreprises bretonnes, 95% des PME ayant participé à des projets européens sont prêtes à recommencer. De plus, l'aide de l'Europe est très intéressante dans le cadre du 7<sup>ème</sup> PCRD. Pour rappel, 70% des frais de recherche internes engagés par une PME sont subventionnés, et 110% pour les études sous-traitées à un centre de recherche.

Les principales caractéristiques d'un projet doivent être celles-ci :

- au moins 3 PME participantes de 3 pays différents et 2 centres de recherche (qui peuvent être dans le même pays),
- le projet doit déboucher sur un développement industriel et commercial des résultats de recherche,
- durée moyenne de 2 ans,
- budget compris entre 500 K € et 1,5 M €,
- toutes les thématiques sont éligibles.

Enfin, un appel à projets est actuellement ouvert jusqu'au 11 avril 2008.